

BREVES CFTC FINANCES DE JANVIER 2023



LES BRÈVES
DIRECTIONS DES MEF

DGFIP :



Alors qu'a commencé ce 19 janvier un rude combat contre l'injuste et injustifiable réforme des retraites, la DGFIP s'apprête à connaître une nouvelle année de baisse de ses effectifs !

Si la Direction générale se réjouit des 850 suppressions d'emplois parce que 850 c'est beaucoup moins que les 1600 ou 2000 du traitement qui nous était réservé antérieurement, il n'en demeure pas moins que c'est 850 emplois de plus qui manqueront dans des services déjà exsangues, épuisés par l'implication nationale de la DGFIP dans la gestion des crises successives en plus de ses missions, alors même que les réformes et restructurations se sont poursuivies dans le même temps.

Pour la CFTC-DGFIP, ce ralentissement de la diminution des effectifs, accompagné d'un redéploiement vers des missions en difficulté (la faute à qui ???), ne répond en rien aux besoins des services pour une réalisation normale de nos missions.

DOUANES :

La Douane prend toute sa part dans le conflit sur la réforme des retraites, avec un taux de grévistes important le 19 janvier.

La spécificité de la Douane, scindée en deux branches, l'une relevant du régime Fonction Publique classique, l'autre des services actifs, avec des effets différents pour la retraite, rend d'autant plus critique l'évolution de ce dossier que nos collègues suivent avec une attention extrême.



Les fonctions exposées et contraignantes des douaniers de la Surveillance justifient pleinement un départ anticipé et sans décote, à un âge permettant de compenser cette pénibilité reconnue, pesant sur les organismes.

En parallèle, nos collègues suivent toujours avec anxiété le dossier de la réécriture de l'article 60 du Code des Douanes, fondement de nos contrôles, invalidé par le Conseil Constitutionnel.

La nouvelle mouture prendra effet au 1^{er} septembre 2023 ; sa rédaction conditionnera la façon dont les douaniers de terrain pourront désormais exercer leurs pouvoirs.



DGCCRF :

L'année 2022 s'est terminée avec les élections professionnelles dans la fonction publique.

Lors du précédent mandat, la CFTC-CCRF n'a pas démerité. Pour cette nouvelle échéance, notre syndicat reste représentatif pour le CSA de réseau.

En outre, il obtient 2 sièges sur 4 à la DDPP 95 ; à la DDPP 31, c'est l'organisation syndicale qui obtient le plus de voix.

L'année 2023 verra notre congrès ; hormis que notre syndicat reste jeune et constructif, il va encore être amené à s'élargir et à défendre les intérêts de nombreux agents.

Jamais nous ne faillirons pour défendre la DGCCRF quand tant d'autres portent de belles paroles.

Enfin, la CFTC est pleinement engagée contre ce projet néfaste des retraites.

Bonne année à toutes & tous.

CENTRALE :

La CFTC Centrale Finances, en alliance avec la CFE-CGC, a obtenu un siège au sein du Comité Social d'Administration (CSA) de l'administration centrale des ministères économiques et financiers lors des élections professionnelles s'étant déroulées du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Ce bon résultat est à signaler d'autant que ce siège avait été perdu lors des élections professionnelles précédentes, qui avaient eu lieu en 2018.

Le rôle des CSA est central puisque les principales décisions concernant les agents et leurs carrières sont élaborées dans le cadre de cette instance, dont les fonctions regroupent celles des précédents Comités techniques (CT) et des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

La CFTC sera ainsi bien mieux informée que par le passé des réformes en cours et de leurs incidences sur les agents de l'administration centrale, dont elle pourra défendre les intérêts de manière plus efficace, en lien avec les différentes instances de notre confédération, en vue de faire face aux défis qui nous attendent dans une période troublée et anxiogène et de préparer ensemble la fonction publique de demain.



